

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°19 du 26 avril 2013

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°3

CIRCULAIRE N° 310248/DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/RSSF
portant abrogation de textes.

Du 21 mars 2013

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des ressources humaines civiles ; sous-direction des relations sociales, des statuts et des filières.*

CIRCULAIRE N° 310248/DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/RSSF portant abrogation de textes.

Du 21 mars 2013

NOR DEF P 1 3 5 0 4 7 6 C

Références :

Décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 (BOC, 1999, p. 326 ; BOEM 352-3.3) modifié.
Arrêté interministériel du 16 novembre 1998 (BOC, 1999, p. 327 ; BOEM 352-3.3) modifié.
Arrêté interministériel du 16 novembre 1998 (BOC, 1999, p. 328 ; BOEM 352-3.3) modifié.
Arrêté interministériel du 15 décembre 1999 (JO du 22, p. 19062 ; BOC, 2000, p. 516 ; BOEM 352-3.3) modifié.
Arrêté interministériel du 15 décembre 1999 (JO du 22, p. 19062 ; BOC, 2000, p. 518 ; BOEM 352-3.3) modifié.

Textes abrogés :

Circulaire n° 417026/DEF/SGA/DFP/GPC/4 du 24 juin 1999 (BOC, p. 3567 ; BOEM 352-3.3).
Circulaire n° 400974/DEF/SGA/DFP/GPC/4 du 8 janvier 2001 (BOC, 2001, p. 2497 ; BOEM 352-3.3).

Référence de publication : BOC N°19 du 26 avril 2013, texte 3.

1. Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés :

- circulaire n° 417026/DEF/SGA/DFP/GPC/4 du 24 juin 1999 relative au régime indemnitaire des aides-soignants civils et des agents civils des services hospitaliers qualifiés du service de santé des armées ;
- circulaire n° 400974/DEF/SGA/DFP/GPC/4 du 8 janvier 2001 relative au régime indemnitaire des techniciens paramédicaux civils et des préparateurs en pharmacie civils du service de santé des armées.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques FEYTIS.